

APPEL À PROJETS ARTISTIQUES 2020

EPSM DE L'AGGLOMÉRATION LILLOISE



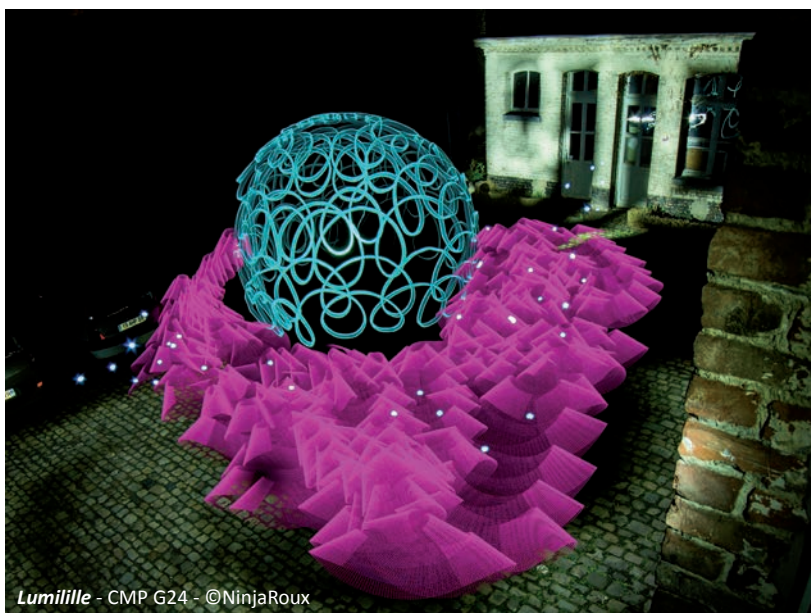
Le végétal dans toutes ses formes - CMP Erasmé 59g14 - ©Aequo

ART, SOINS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

La thématique retenue pour l'appel à projets artistiques interne de l'EPSM de l'agglomération lilloise pour l'année 2020 est celle du « développement durable » qui a semblé une notion particulièrement féconde entre soin, art et écologie. Au travers de réflexions, d'expérimentations, d'ateliers faisant écho aux problématiques du rapport des hommes à leur environnement et au climat, les projets artistiques proposés permettront de témoigner que soin et environnement sont intrinsèquement liés.

Que ce soit au travers de la prise en considération de la préservation de l'environnement dans des projets visibles (réalisations artistiques éco-conçues, valorisation des déchets, recyclage des matériaux, vision solidaire des œuvres etc.) ou de l'exploration de phénomènes nouveaux plus dissimulés comme l'« éco-anxiété », les sujets abordés avec les artistes pourront aussi entrer en résonance avec les valeurs fondamentales de la psychiatrie publique de notre pays qui a souligné très tôt l'impact des facteurs humains et environnementaux sur la santé mentale.

DES PROJETS PARMIS D'AUTRES



Lumilille - CMP G24 - ©NinjaRoux



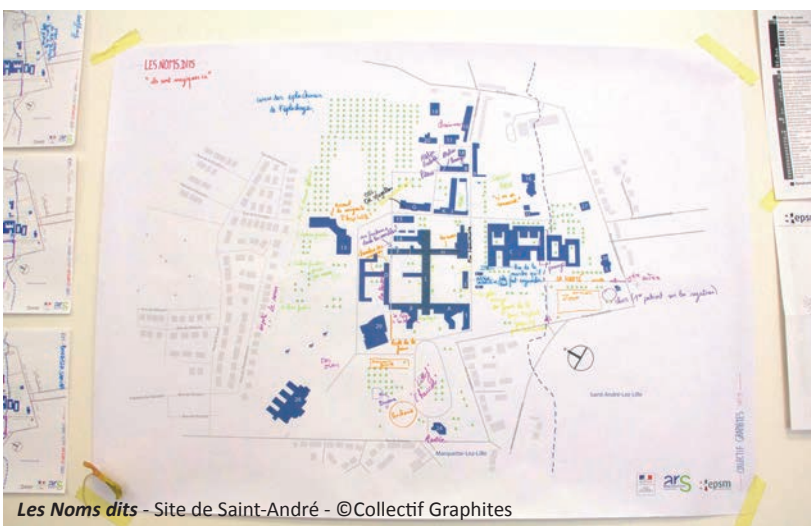
Ça balance - PATIO Unité Oasis - ©Capucine Diancourt



Lieux d'être - CMP & CATTG G23 - ©Aurélié Damont



Intéactions chromatiques - Le Regain - ©Marion Lamarque



Les Noms dits - Site de Saint-André - ©Collectif Graphites

Le projet devra être présenté par écrit à la Commission culturelle avec les mentions obligatoires suivantes

INTITULÉ DU PROJET

Titre :

PERSONNE RÉFÉRENTE

Tout professionnel de l'EPSM de l'agglomération lilloise sans exception peut participer !

Nom :

Contact :

Artiste(s) ou structure(s) culturelle(s) intervenante(s) :

pressenti(e)

engagé(e)

néant

Dans les deux premiers cas, indiquer les noms et coordonnées

Date de mise en œuvre et durée prévues du projet :

Quelle est l'évaluation financière du coût de l'opération ?

• Montant :

• Justificatifs :



Dans le cadre de la thématique 2020, une attention particulière sera portée sur les projets proposant une réflexion sur le développement durable.

NOTE D'INTENTION DU PROJET

Votre projet propose-t-il une expérimentation ou une réflexion sur le développement durable ?

non

oui

Si oui comment ? :

Développer ici les arguments artistiques du projet, en accord avec la politique culturelle de l'établissement.

Le projet devra être envoyé avant le vendredi 3 avril auprès de la coordinatrice de la Commission Culturelle :

Maud Piontek

Responsable Communication et culture

EPSM de l'agglomération lilloise

Direction générale

BP 4 / 59871 Saint-André-lez-Lille

Renseignements : 03 20 63 76 16 / 06 67 78 98 50

maud.piontek@epsm-al.fr

PRÉAMBULE

Cet appel à projets artistiques 2020 entre dans le cadre de la politique culturelle de l'EPSM de l'agglomération lilloise, soutenue par la convention de partenariat (2015-2020) liant notre Etablissement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France via le programme Culture-Santé.

1.

APPEL À PROJETS 2020

En 2014, la commission culturelle a mis en place un appel à projets internes à l'établissement, réservé exclusivement aux services de l'EPSM de l'agglomération lilloise. Cet appel à projets a pour objectif de favoriser **la mise en place de partenariats avec les artistes, les structures culturelles et partenaires institutionnels**. Les projets sont qualifiés par leur lien avec l'artistique : « *parce qu'elle s'adresse à chacun et agit comme un révélateur tant elle ne cesse de questionner et de renouveler les regards portés sur l'ensemble des pratiques individuelles et collectives, la culture est propice au décloisonnement et aux échanges* » (extrait convention DRAC-ARS). Il s'agit donc d'« *expérimenter tout axe d'intervention artistique* » dans cet objectif.

La commission culturelle accompagnera financièrement les projets retenus, dans le cadre de l'enveloppe attribuée par le programme Culture - Santé de la DRAC-ARS et de la convention tripartite. La commission culturelle accompagnera aussi les projets comme « caisse de résonance » (communication institutionnelle spécifique), de soutien administratif et logistique.

Il est important de noter que les services de l'EPSM de l'agglomération lilloise ne peuvent plus participer à l'appel à projets du programme DRAC-ARS hors de cet appel à projets interne.

Documents annexes disponibles sur Ennov

- Politique culturelle 2016 - 2020 de l'EPSM de l'agglomération lilloise
- Convention DRAC-ARS 2015-2018
- Composition et règlement intérieur de la Commission culturelle
- Appel à projets 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019

2.

DÉPOSER UN PROJET

Les projets peuvent être élaborés et soutenus par tout professionnel de l'EPSM de l'agglomération lilloise sans exception, personnels soignants ou administratifs, et rattaché à toute structure dépendante de l'EPSM de l'agglomération lilloise sans exception. Peuvent participer de manière transversale d'autres établissements de santé ou un ensemble d'établissements.

Les professionnels qui soutiennent un projet devront le présenter au préalable au chef de pôle et au cadre supérieur du service et avoir obtenu son accord pour la démarche.

Les projets devront commencer dans l'année en cours de l'appel à projets (2020) et être innovants.

3.

ACTIONS RÉALISABLES ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les actions mises en œuvre peuvent relever des divers champs artistiques et culturels : le design, le spectacle vivant, l'architecture, le patrimoine, les arts plastiques, les musées, le domaine de l'écrit (livre, écriture, lecture), le cinéma, la musique, les pratiques numériques, etc. Elles peuvent se décliner sous différentes formes : ateliers de pratique artistique ; parcours de sensibilisation à l'art et à la culture ; espaces de rencontre avec des œuvres et des artistes ; présences artistiques ; projets participatifs etc.

Conformément à la convention avec la DRAC-ARS, seront privilégiés les projets :

- Les projets permettant une réflexion sur le développement durable seront particulièrement étudiés, ceci sans caractère exclusif d'autres types de projets.
- Reposant sur l'intervention d'artistes professionnels œuvrant dans le domaine de la création contemporaine, ou sur un partenariat avec une structure culturelle. La qualité et la pertinence du projet, comme celles du partenariat, font l'objet d'une attention particulière en commission, de ce fait, les prestations de service,

les projets « clés en main » ou commandes sont exclus. Exigeants et innovants, faisant preuve d'une « prise de risque » et d'une cohérence par rapport aux caractéristiques de l'établissement ;
Visant à favoriser le décloisonnement interne et externe de l'hôpital – notamment ceux associant plusieurs services ou établissements, assimilant la mixité des usagers (patients, personnels, visiteurs), et/ ou s'inscrivant dans une démarche territoriale ;
S'inscrivant dans un parcours permettant aux usagers de découvrir plusieurs champs et formes artistiques, comme divers équipements culturels ressources.

4.

CALENDRIER

Les projets devront être transmis avant **le vendredi 3 avril 2020**.

Les services désireux de s'engager dans ce dispositif bénéficieront d'un appui général des membres de la commission culturelle.

- Du vendredi **13 mars** au vendredi **3 avril 2020** → **Transmission des projets**
- Du vendredi **3 avril** au vendredi **15 mai 2020** → **Finalisation des projets**
Accompagnement par la Commission culturelle
- **Vendredi 15 mai 2020** → **Clôture des dépôts de projets**
- Du vendredi **15 mai** au vendredi **19 juin 2020** → **Commission d'examen des dossiers**
et entretiens en commission culturelle
- Fin **juin 2020** → **Notifications** d'attribution ou non de soutiens

5.

L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

Les projets ayant reçu un avis favorable par la commission seront partiellement ou totalement financés par l'enveloppe annuelle attribuée par la DRAC-ARS dans le cadre de la convention tripartite. Cela dans la limite de la somme de 17.000 euros minimum par an. D'autres financements pourront être recherchés en lien avec la Commission culturelle auprès de partenaires en fonction des projets.

6.

BILAN

Un bilan de chaque projet soutenu par l'EPSM de l'agglomération lilloise devra être réalisé sous la forme d'une présentation à la Commission culturelle en fin de projet.